

PLAN PLURIANNUEL D'ACCESSIBILITÉ DU FOYER ST-VIATEUR ET LE GENESIS

INTRODUCTION

Le Foyer St-Viateur Nursing Home et Le Genesis s'engagent à assurer l'égalité d'accès et de participation des personnes handicapées. Nous nous engageons à traiter les personnes handicapées d'une manière qui leur permette de conserver leur dignité et leur indépendance. Nous croyons en l'intégration et nous nous engageons à répondre aux besoins des personnes handicapées en temps opportun. Nous y parviendrons en supprimant et en prévenant les obstacles à l'accessibilité et en respectant nos exigences en matière d'accessibilité en vertu de la *loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* et des lois ontariennes sur l'accessibilité.

Nous nous engageons à respecter nos obligations actuelles et continues en vertu du Code des droits de la personne de l'Ontario en ce qui concerne la non-discrimination.

Le Foyer St-Viateur Nursing Home et Le Genesis comprennent que les obligations en vertu de la Loi de 2005 sur *l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO)* et de ses normes d'accessibilité ne remplacent ni ne limitent leurs obligations en vertu du Code des droits de la personne de l'Ontario ou leurs obligations envers les personnes handicapées en vertu de toute autre loi.

Foyer St-Viateur Nursing Home & Le Genesis s'efforce de répondre aux besoins de ses employés et de ses clients handicapés et s'efforce d'éliminer et de prévenir les obstacles à l'accessibilité.

Foyer St-Viateur Nursing Home & Le Genesis s'engage à respecter les exigences de la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario. Ce plan d'accessibilité décrit les mesures que nous prenons pour répondre à ces exigences et pour améliorer les possibilités offertes aux personnes handicapées.

Notre plan montre comment nous jouerons notre rôle pour faire de l'Ontario une province accessible à tous les Ontariens. Le plan est revu et mis à jour au moins une fois tous les cinq ans. Nous formons chaque personne dès que possible après son embauche et fournissons une formation concernant toute modification des politiques.

Nous tenons des registres de la formation dispensée, y compris les dates auxquelles la formation a été dispensée et le nombre de personnes à qui elle a été dispensée.

Section 1 : Réalisations passées pour supprimer et prévenir les obstacles

Service à la clientèle

Au cours des cinq dernières années, le Foyer St-Viateur Nursing Home et Le Genesis ont respecté les normes de service à la clientèle énoncées dans le règlement 191/11 : *Normes d'accessibilité intégrées et Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario.*

- Conseil mensuel des résidents pour identifier et traiter les obstacles potentiels
- Conseil trimestriel des familles pour identifier et traiter les obstacles potentiels.
- Formation des employés à la prestation de services dans le respect de la dignité et de l'indépendance des personnes handicapées, y compris (mais sans s'y limiter) la communication appropriée tout en tenant compte des capacités et des limites de la personne et la manière d'interagir avec une personne qui utilise l'assistance d'une personne ou d'un animal de soutien.
- Offrir aux personnes handicapées des chances égales d'obtenir, d'utiliser ou de bénéficier de nos services.
- Faciliter l'entrée des animaux d'assistance dans les locaux et permettre à la personne de garder l'animal avec elle.
- Faciliter l'entrée d'une personne de confiance dans les locaux et permettre à cette personne d'être à la disposition de la personne handicapée pendant qu'elle se trouve dans les locaux.

Information et communication

Au cours des cinq dernières années, le Foyer St-Viateur Nursing Home et Le Genesis ont respecté les normes d'information et de communication énoncées dans le *règlement 191/11 : Normes d'accessibilité intégrées et Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*.

- Prendre des dispositions pour fournir des formats accessibles et des supports de communication sur demande.
- Consulter la personne handicapée/le représentant afin de déterminer la pertinence d'un format accessible ou d'un support de communication.
- Veiller à ce que les plans, politiques et procédures d'urgence soient disponibles dans un format accessible sur demande, avec un support de communication approprié.
- Les sites web et le contenu web publiés après janvier 2012 sont conformes aux WCAG 2.0 niveau AA, à l'exception du sous-titrage en direct (1.2.4) et des descriptions audio (o. reg. 191/11, sec. 14 (4)).
- Veiller à ce que les ressources et le matériel de formation soient disponibles sur demande dans un format accessible qui tient compte des besoins d'accessibilité liés à un handicap.

L'emploi

Au cours des cinq dernières années, le Foyer St-Viateur Nursing Home et Le Genesis sont restés en conformité avec les normes d'emploi énoncées dans *le règlement 191/11 : Normes d'accessibilité intégrées et Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*.

- Mise à jour du processus de recrutement pour s'assurer que les employés et le public sont informés de la disponibilité d'aménagements raisonnables pour les candidats handicapés.
- Mise à jour de la procédure de recrutement pour s'assurer que les candidats sélectionnés pour les entretiens savent que des aménagements sont disponibles sur demande. Si une demande d'aménagement est reçue, l'équipe de direction consulte le candidat et lui fournit ou fait fournir un aménagement approprié.
- Mise à jour de la procédure d'embauche afin d'inclure la notification au candidat retenu de sa politique d'adaptation aux besoins des employés handicapés.
- Informer chaque année les employés actuels, par le biais de séances de formation en personne, de nos politiques et de la mise en place d'aménagements de poste.
- Veiller à ce que la description du poste, la liste des tâches et tous les autres documents relatifs à l'emploi soient disponibles dans des formats accessibles et/ou avec une aide à la communication.

- Si nécessaire, préparer une réponse individualisée en cas d'urgence sur le lieu de travail en tenant compte des capacités et des limites de la personne. Si une désignation est nécessaire en cas d'urgence, s'assurer que la personne désignée par l'employeur pour fournir une assistance à l'employé en cas d'urgence a reçu la formation appropriée et les informations nécessaires (avec le consentement de l'employé handicapé).
- Mettre à jour les politiques et procédures alignées sur le processus de retour au travail pour les employés qui ont été absents du travail en raison d'un handicap et qui ont besoin d'aménagements liés à leur handicap pour reprendre le travail. Ce processus est constitué de documents décrivant les mesures prises par l'employeur pour faciliter le retour au travail de l'employé.
- Former les gestionnaires et les directeurs de département à la prise en compte des capacités et des limitations des personnes handicapées lors des évaluations et des entretiens de gestion des performances.
- Veiller à ce que les plans d'adaptation individualisés soient pris en considération dans l'éventualité d'un redéploiement ou de l'accès à de nouveaux postes au sein de l'organisation.

Formation

Au cours des cinq dernières années, le Foyer St-Viateur Nursing Home et Le Genesis se sont conformés aux normes de formation énoncées dans le *règlement 191/11 : Normes d'accessibilité intégrées et Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*.

- (2023/2024) - Embauche et intégration d'un responsable des ressources humaines, chargé d'élaborer, de mettre en œuvre et d'animer des modules de formation mensuels afin d'assurer la conformité avec les règlements et les lois applicables à notre secteur, y compris le Code des droits de l'homme et la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario.
- Délégation au nouveau responsable des ressources humaines de la tenue des registres de toutes les formations et sessions éducatives proposées à nos employés. Les enregistrements sont conservés dans les dossiers individuels des employés afin de mettre en évidence l'achèvement annuel des formations.
- Veiller à ce que les modules et le matériel de formation soient disponibles dans un format accessible et/ou avec des méthodes de communication de soutien lorsque cela est demandé.

Autre : Procédures d'atténuation

Au cours des cinq dernières années, le Foyer St-Viateur Nursing Home et Le Genesis ont élaboré des procédures d'atténuation en cas d'indisponibilité d'un des éléments accessibles.

- La création et la mise en œuvre de protocoles d'atténuation de l'accessibilité, documentés dans notre politique d'atténuation de l'accessibilité, qui souligne l'entretien préventif et d'urgence des éléments accessibles, ainsi qu'un plan pour faire face aux perturbations temporaires.
 - Chemin de déplacement extérieur
 - Entretien préventif : entretien et nettoyage quotidiens par le personnel de maintenance et d'entretien ménager. En outre, les services d'entretien hivernal sont sous-traités chaque année.
 - Maintenance d'urgence : utilisation du personnel de maintenance sur site, qui est de garde après les heures de travail avec le directeur de l'environnement. Le directeur a la responsabilité et l'autorité de sous-traiter la maintenance d'urgence, en collaboration avec l'administrateur si nécessaire.
 - Perturbations temporaires : utilisation de la voie de circulation interne, qui permet d'accéder au Foyer St-Viateur et au Genesis Nursing Home. De plus, les deux établissements disposent de plusieurs entrées accessibles et d'un sentier pavé menant à chacune d'entre elles.
 - Chemin de déplacement intérieur
 - Maintenance préventive : entretien et nettoyage quotidiens par le personnel de maintenance et d'entretien ménager. Le directeur de l'environnement procède à un audit semestriel pour s'assurer que les processus et les procédures sont corrects et que l'on dispose d'un équipement adéquat et fonctionnel.
 - Maintenance d'urgence : utilisation du personnel de maintenance sur site, qui est de garde après les heures de travail avec le directeur de l'environnement. Le directeur a la responsabilité et l'autorité de sous-traiter la maintenance d'urgence, en collaboration avec l'administrateur si nécessaire.
 - Perturbations temporaires : utilisation de la voie de circulation externe, qui permet d'accéder au Foyer St-Viateur et au Genesis Nursing Home. De plus, les deux établissements offrent plusieurs entrées accessibles et un sentier pavé menant à chacune d'elles. En outre, les deux sites étant reliés, le chemin intérieur de l'autre site pourrait également être utilisé. Si le chemin d'accès était complètement inopérant et affectait les services, les résidents et les services offerts seraient déplacés au Complexe récréatif de Limoges.
 - Stationnement hors rue
 - Maintenance préventive : entretien et nettoyage quotidiens par le personnel de maintenance et d'entretien ménager. Le directeur de

l'environnement procède à un audit semestriel pour s'assurer qu'un nombre approprié de places de stationnement accessibles est disponible pour les résidents et les visiteurs, que les processus et les procédures sont appropriés et que l'accès à des équipements adéquats et fonctionnels est assuré.

- Maintenance d'urgence : utilisation du personnel de maintenance sur site, qui est de garde après les heures de travail avec le directeur de l'environnement. En outre, l'entretien hivernal extérieur est sous-traité chaque année afin de garantir le déblayage et l'entretien adéquats des parkings accessibles hors rue. Le directeur de l'environnement a la responsabilité et l'autorité de sous-traiter l'entretien d'urgence, en collaboration avec l'administrateur si nécessaire.
 - Perturbations temporaires : utilisation du parking accessible à partir du site alternatif et utilisation des chemins internes. Les deux sites disposent d'employés de soutien sur place qui pourraient faciliter l'assistance en cas d'interruption temporaire.
- Entrées accessibles
- Entretien préventif : les entrées sont entretenues, nettoyées et dégagées quotidiennement par le personnel d'entretien et de ménage. Le directeur de l'environnement procède à un audit semestriel pour s'assurer du bon fonctionnement des portes et des dispositifs d'ouverture automatique des portes.
 - Maintenance d'urgence : utilisation du personnel de maintenance sur place, qui est de garde après les heures de travail avec le directeur de l'environnement. En outre, il est fait appel à des sous-traitants si nécessaire.
 - Perturbations temporaires : utilisation d'autres entrées accessibles.
- Dispositifs d'aide à la mobilité disponibles sur place
- Maintenance préventive : le physiothérapeute, le technicien de l'entreprise et l'aide en soins de restauration entretiennent et nettoient tous les dispositifs d'assistance avant de les utiliser.
 - Maintenance d'urgence : utilisation du personnel de maintenance sur site, qui est de garde après les heures de travail avec le directeur environnemental et le technicien contractuel pour réparer ou remplacer les appareils défectueux.
 - Perturbations temporaires : l'utilisation de matériel en surstock est nécessaire.

Section 2 : Stratégies et actions

Service à la clientèle

Le Foyer St-Viateur Nursing Home et Le Genesis s'engagent à fournir un service à la clientèle accessible aux personnes handicapées. Cela signifie que nous fournirons des biens, des services et des installations aux personnes handicapées avec la même qualité et la même rapidité que les autres.

- 2024 : Mise à jour du processus d'intégration pour inclure l'examen de notre politique d'hébergement, de la LAPHO et du code des droits de l'homme.
- Annuellement : Maintenir les sessions de formation sur l'accessibilité et le bon service à la clientèle/communication avec les personnes vivant avec un handicap, tout en promouvant la dignité et le respect.
- Chaque année : Mettre à jour et maintenir nos politiques et procédures en ce qui concerne l'utilisation d'une personne ou d'un animal de soutien dans les locaux.
- 2026 : Date d'ouverture estimée de la nouvelle installation du Foyer St-Viateur Nursing Home, qui élargira notre capacité à offrir des services à un plus grand nombre de personnes vivant avec un handicap.
- En permanence : S'assurer qu'il n'y a pas de coût supplémentaire pour un résident qui a besoin d'une personne de soutien pour participer à différentes sorties et activités communautaires.

Information et communication

Le Foyer St-Viateur et Le Genesis s'engagent à rendre leurs informations et leurs communications accessibles aux personnes handicapées.

- 2024 et chaque année par la suite : évaluation de notre processus de rétroaction et de notre capacité à fournir des formats accessibles et des supports de communication en temps opportun.
- 2024 : Veiller à ce que nos avis au public concernant la disponibilité de formats accessibles et de supports de communication soient affichés dans les deux langues officielles.
- 2025-2026 : Évaluation du site web et garantie de son accessibilité. Évaluer la possibilité de passer au niveau AA.
- 2025-2026 : Examen de l'affichage dans les médias sociaux afin d'inclure une description audio et/ou une description vidéo/image.
- Tous les 5 ans : examen et mise à jour de toutes les ressources d'éducation et de formation et des formats accessibles afin de garantir l'exactitude, la disponibilité et l'utilisation des meilleures pratiques.

L'emploi

Le Foyer St-Viateur et Le Genesis s'engagent à mettre en place des pratiques d'emploi justes et accessibles.

- 2024 et chaque année par la suite : Formation facilitée en personne pour tous les superviseurs, les directeurs de département et tout autre employé responsable du recrutement et/ou de la supervision directe des employés afin de s'assurer que
 - la connaissance applicable de tous les dirigeants pendant tous les efforts de recrutement et les processus d'intégration.
 - la mise à disposition de formats accessibles et d'un soutien à la communication pour les employés handicapés
 - des plans d'intervention d'urgence individualisés sur le lieu de travail pour les employés handicapés, la manière de les élaborer et les personnes à qui les distribuer.
 - la gestion individualisée des performances en fonction des capacités des employés et la manière de documenter ces plans d'adaptation
 - Le processus de retour au travail prévu pour les employés qui reprennent le travail avec un handicap.
- Formation annuelle en personne pour les employés sur nos politiques relatives à l'accessibilité, au code des droits de l'homme et à la disponibilité d'aménagements basés sur les capacités individuelles pour les employés handicapés.
- 2025 et ensuite deux fois par an : Révision et mise à jour de l'aptitude fonctionnelle pour tous les postes au Foyer St-Viateur et au Genesis. La capacité fonctionnelle mise à jour doit être utilisée lors de la création et de la révision des plans d'adaptation, des plans d'intervention d'urgence individualisés et de la gestion du rendement individualisé.
- 2027 et deux fois par an par la suite : Évaluation de chaque poste au sein du foyer et de leurs capacités fonctionnelles respectives afin d'identifier les postes qui pourraient être accessibles et réalisables en toute sécurité pour les personnes handicapées. (Processus d'accessibilité des postes)
- 2028 : Établir un réseau et des relations avec les organisations locales qui aident et facilitent l'emploi des adultes souffrant de troubles du développement ou de handicaps physiques qui cherchent un emploi. Potentiel d'emploi dans les rôles mis en évidence dans le processus d'accessibilité au poste de 2027.
- Annuellement : Révision de la politique d'accessibilité par l'administrateur.

Formation

Le Foyer St-Viateur Nursing Home et Le Genesis s'engagent à fournir une formation sur les exigences des lois ontariennes sur l'accessibilité et du Code des droits de la personne de l'Ontario qui s'appliquent aux personnes handicapées.

- Annuellement : faciliter les modules de formation mensuels pour assurer la conformité avec les règlements et les législations applicables à notre secteur, y compris le Code des droits de la personne et la LAPHO. Des enregistrements

seront conservés dans les dossiers individuels des employés pour mettre en évidence l'achèvement annuel des formations.

- Deux fois par an : révision et évaluation de tous les modules et supports de formation afin de garantir la disponibilité d'un format accessible et/ou de méthodes de communication de soutien facilement disponibles sur demande.
- 2024 et ensuite chaque année : Formation facilitée en personne pour tous les superviseurs, directeurs de département et tout autre employé responsable du recrutement et/ou de la supervision directe des employés afin de garantir la connaissance applicable de tous les dirigeants pendant tous les efforts de recrutement, les processus d'intégration et le cours de l'emploi.
- 2024 et chaque année par la suite : Exiger une preuve de formation sur l'accessibilité du service à la clientèle, le code des droits de l'homme et l'accessibilité des tâches pour tous les contractants/sous-contractants qui fournissent des services directs à nos résidents au nom de notre organisation, tels que les employés des agences, les physiothérapeutes et les aides physiothérapeutes, les infirmières en soins des ongles, etc.

Conception des espaces publics

Le Foyer St-Viateur Nursing Home & Le Genesis se conformera aux lois sur l'accessibilité lorsqu'il construira ou apportera des changements majeurs aux espaces publics.

Pour plus d'information

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce plan d'accessibilité, veuillez communiquer avec :

Benoit Marleau, administrateur

613-443-5751, poste 400

Bmarleau@rogers.ca

Notre plan d'accessibilité est affiché publiquement et est disponible sur demande à la réception de chaque site.

Des formats standard et accessibles de ce document sont disponibles gratuitement sur demande auprès de

Benoit Marleau, Administrateur

613-443-5751, poste 400

Bmarleau@rogers.ca